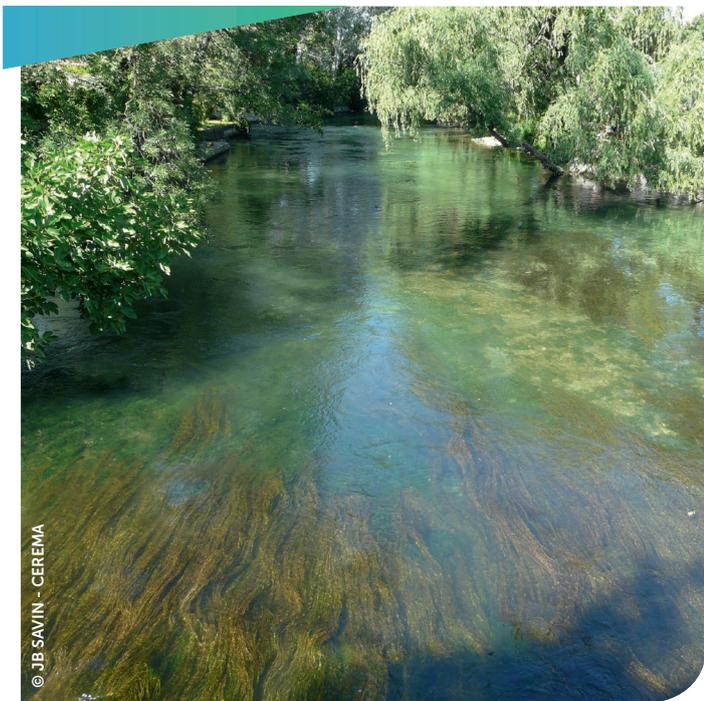


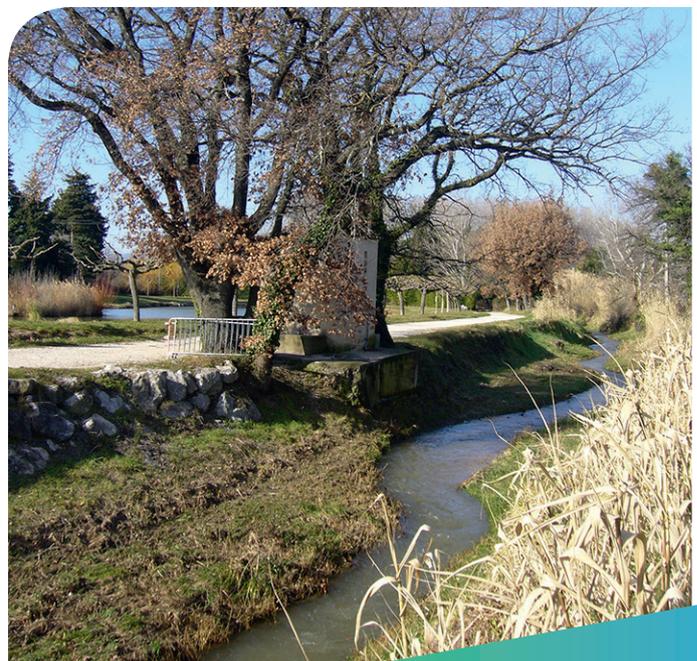
Les cours d'eau et canaux, des atouts pour mon territoire



La renaturation des cours d'eau et canaux : un enjeu fort pour un cadre de vie de qualité

Les cours d'eau naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur font l'objet d'une appréhension liée à des problématiques de crues catastrophiques récurrentes. Cette crainte a conduit à un processus d'artificialisation des cours d'eau, en particulier en traversées urbaines, dans un souci de protection des populations.

Quant aux canaux, leur vocation première d'irrigation a parfois occulté leur rôle potentiel en matière de continuités écologiques, de paysage, mais également comme support de déplacements doux et de promenades. Ainsi l'absence de valorisation de ces atouts associée à la pression urbaine a conduit à la disparition pure et simple de certains tronçons des canaux par busage.



Les bienfaits de la renaturation des cours d'eau et canaux

La préservation et la restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et canaux doivent être vues comme une opportunité pour agir plus globalement sur l'attractivité des territoires :



la santé



la résilience
face au changement
climatique



les risques



le paysage



le patrimoine



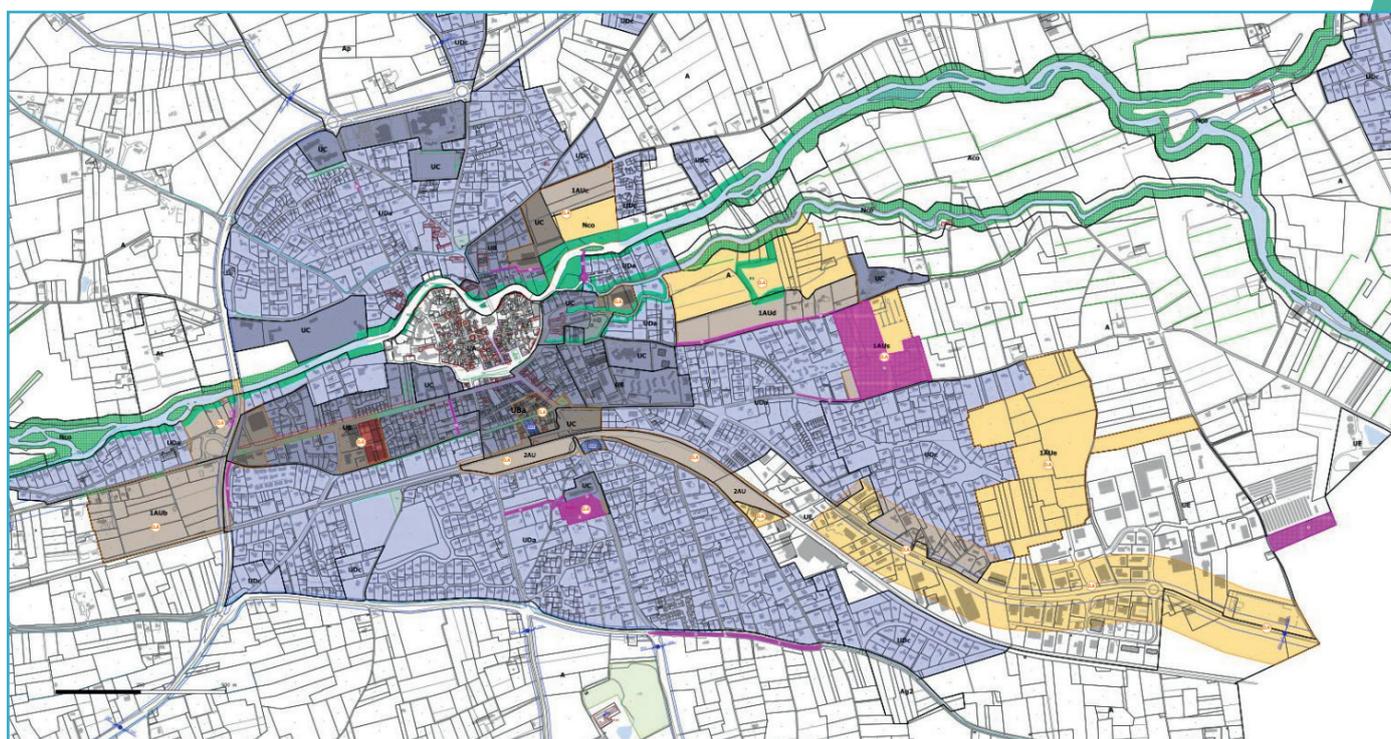
les déplacements

Les PLU et PLUi retranscrivent la stratégie de développement des territoires sur de nombreuses thématiques, incluant la préservation de la biodiversité et de la trame verte et bleue. Au-delà de l'obligation réglementaire, prendre en compte la fonctionnalité écologique des cours d'eau et canaux permet d'agir sur un grand nombre de thématiques liées au bien-être et à l'attractivité durable des territoires.

Retour d'expérience :

Des zonages pour préserver les milieux aquatiques et la nature en ville dans le PLU du Thor (84)

Le zonage du PLU délimite des espaces de continuités écologiques identifiés par un zonage indicé (Aco ou Nco). Le règlement impose des règles de végétalisation des terrains et parkings, voire d'inconstructibilité, adaptées aux enjeux de chaque zone. Il identifie également des espaces libres à préserver en cœur d'îlot ainsi que des jardins, parcs ou oliveraies à protéger. La végétalisation des bords de rivière est identifiée dans le plan de zonage afin d'être protégée.



PLU du Thor (84)



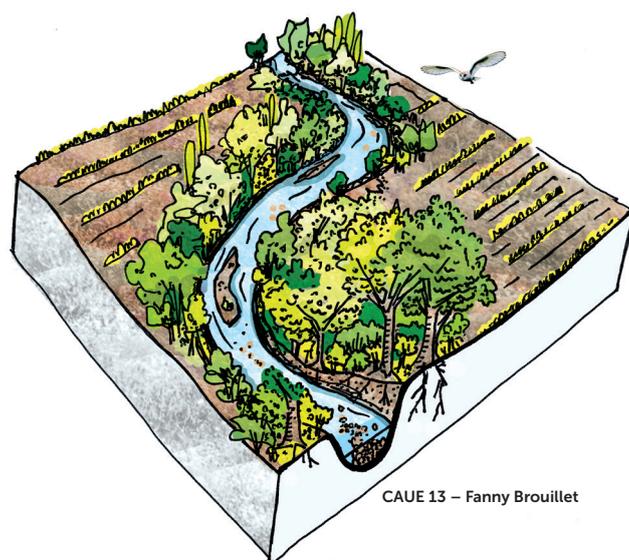
Retour d'expérience :

Préserver les bords de Sorgues dans le PLU de Jonquerettes (84)

La commune souhaitait inscrire dans son PLU la préservation des bords de Sorgues, dans un secteur couvert par le site Natura 2000 « Les Sorgues » et sur des zones foncières agricoles que la commune souhaitait ne pas ouvrir à l'urbanisation.

Le PLU régleme une marge de recul de toutes les

constructions de 10 mètres depuis le bord des berges pour préserver la ripisylve, la non exploitation agricole des terres jusqu'en bordure de cours d'eau et le respect d'un entretien raisonné de la végétation riveraine pour la conserver et la densifier.



CAUE 13 – Fanny Brouillet



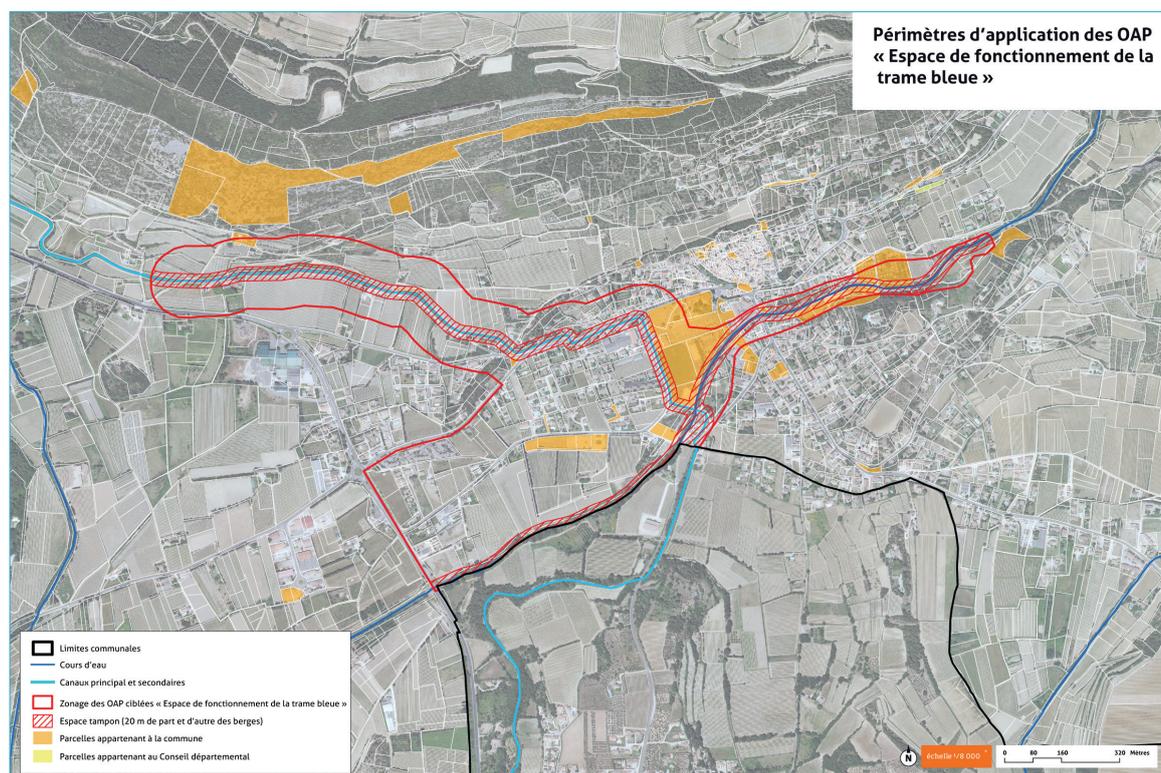
Retour d'expérience :

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'étude pour la commune de Beaumes-de-Venise

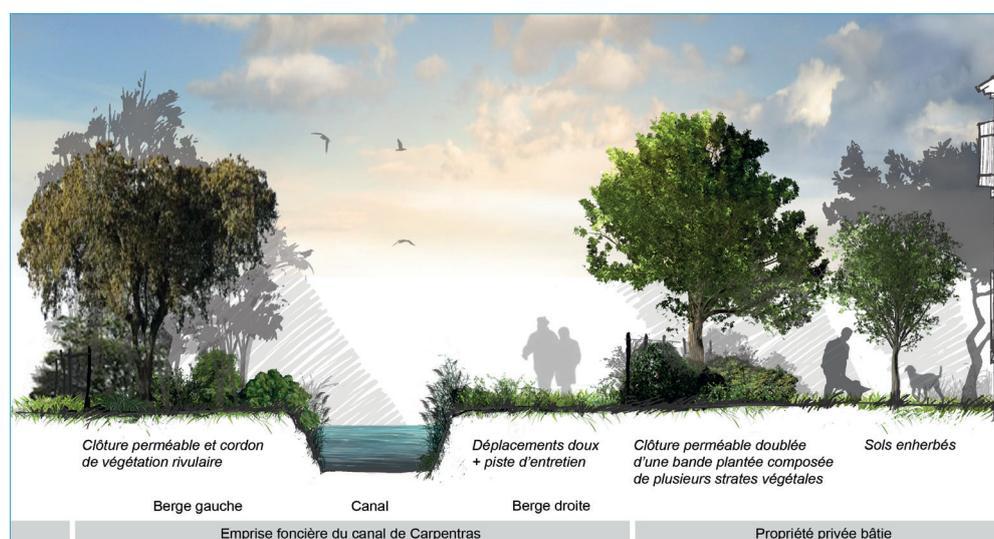
Dans le cadre d'une étude réalisée par le CAUE 84, l'OAP explore les possibilités de restauration de la fonctionnalité écologique de la Salette et du Canal de Carpentras en traversée de Beaumes-de-Venise. Cet outil du PLU permet d'édicter de nombreux prin-

cipes d'aménagement et de préservation s'appliquant :

- À l'ensemble du territoire (principes généraux),
- Au zonage spécifique « espace de bon fonctionnement de la trame bleue » (principes spécifiques liés à la renaturation du cours d'eau et du canal).



CAUE 84 – Nathalie Rolland



Exemple d'objectifs assignés à la renaturation du Canal de Carpentras en traversée de Beaumes-de-Venise - Nathalie Rolland

Conception :
Agence régionale pour la biodiversité
et l'environnement Provence-Alpes-
Côte d'Azur
www.arbe-regionsud.org

Date de publication :
Octobre 2021

Sources :
- BEGEAT
- Étude Trame verte et bleue CAUE 84 /
CAUE 13 / ARBE
- Guide PLU(i) & biodiversité – ARBE - 2019